



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pauvreté

Question écrite n° 74154

Texte de la question

M. Dino Cinieri interroge M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur la pauvreté en milieu rural. Un rapport rédigé à sa demande par l'inspection des affaires sociales et le conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux vient d'être rendu. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les principaux constats et les propositions apparaissant dans ce document.

Texte de la réponse

Le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté et le ministre de l'agriculture et de la pêche ont confié au conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux (CGAAER) et à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) une mission afin d'améliorer la connaissance des phénomènes de pauvreté et de précarité en milieu rural. Elle a conduit ses investigations d'avril à juillet 2009. Le rapport est disponible sur le site du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche. La quasi-totalité des indicateurs montrent que les habitants des territoires ruraux, soit 18 % de la population métropolitaine, se situent au-dessous des moyennes nationales tant en termes de participation à l'économie nationale que de revenus, de qualification ou d'emploi. Près de 60 % des bassins de vie ruraux consacrent l'essentiel de leur activité à la satisfaction des besoins des seules populations locales. Les activités de caractère « tertiaire qualifié », majeures en milieu urbain, sont peu représentées dans l'espace rural. Dans les dernières années, le milieu rural a subi de plein fouet les réductions d'emploi qui ont touché les secteurs de l'industrie et de l'agriculture. Les personnes âgées en milieu rural sont proportionnellement plus nombreuses, avec 27 % de plus de soixante ans, contre 21 % en milieu urbain. En espace rural, plus de la moitié des emplois sont des emplois d'ouvrier et d'employé, principalement dans des activités industrielles. De plus, 75 % des cadres et intellectuels sont concentrés dans les pôles urbains. En outre, si, dans la dernière décennie, un dynamisme démographique rural significatif est apparu, celui-ci se caractérise essentiellement par des migrations de ménages d'employés, ouvriers et professions intermédiaires, ce qui renforce le déséquilibre socioprofessionnel rural. Le taux de pauvreté moyen dans l'espace rural en 2006 est de 13,7 % contre 11,3 % dans l'espace urbain. En outre, dans plus d'un tiers des départements de France métropolitaine, le taux de pauvreté dans la population rurale dépasse 19 %. La mission relève une absence fréquente de maîtrise d'oeuvre sociale permettant d'engager des actions coordonnées pour le repérage des situations fragiles, la mise en place de services collectifs à la population ou l'amélioration de l'habitat, par exemple. Le principal levier identifié par la mission pour organiser de façon efficace une lutte contre la précarité en milieu rural est une ingénierie du développement local dans le cadre d'une intercommunalité de projets.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74154

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 2010, page 2835

Réponse publiée le : 6 juillet 2010, page 7544